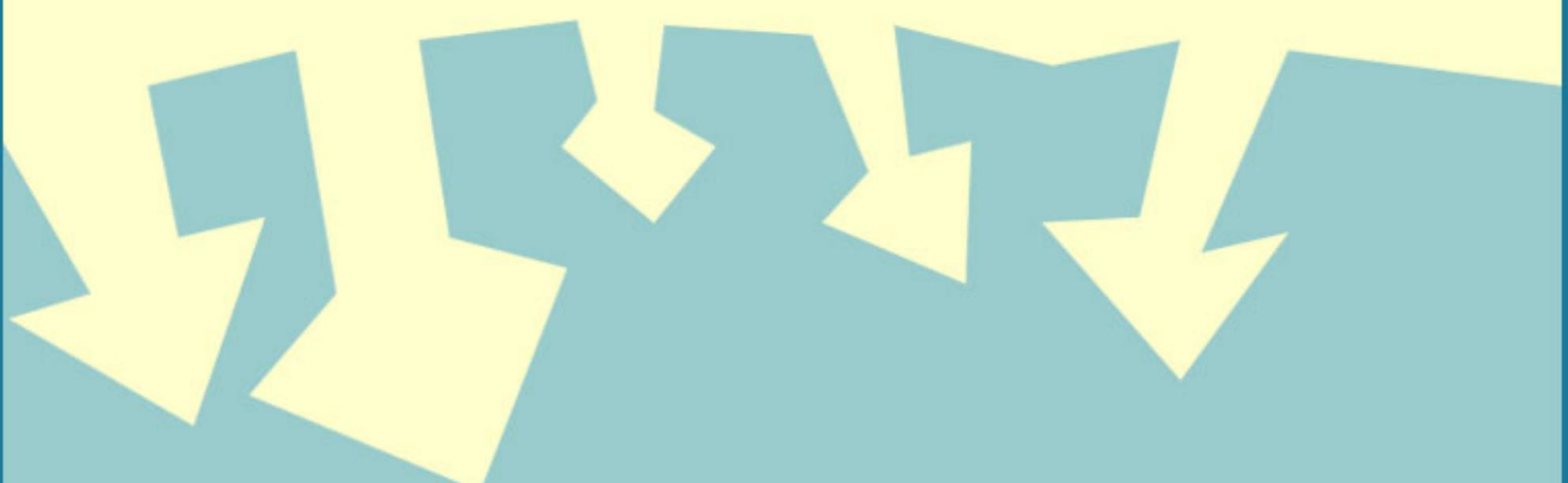


Tremplin à Bressoux



Remodeler la réalité
sociale autour du
jeune handicapé

cahier n° **12-13**

Tremplin à Bressoux

**Remodeler la réalité sociale autour du
jeune handicapé**

**Laboratoire des innovations sociales –
www.labiso.be - Cahier n°12-13**

Labiso

Alter&I
Recherche
&
Innovation



Table des matières

Tremplin à Bressoux.....	2
Miser sur la compétence des familles	9
Des pratiques qui induisent une politique	15
Intégration sociale, scolaire et familiale	21
Déficience mentale et/ou troubles du comportement.....	29
Activités collectives, accompagnement individuel et scolaire	34
Une pratique de réseaux pour mobiliser les ressources	41
Vers une nouvelle forme d'action communautaire	45
Les Chanterelles, un partenaire privilégié.....	50
Evaluation du dispositif d'accompagnement	55
 Pour en savoir plus	 59
Contacts	59
Sources et bibliographie.....	60
Laboratoire des innovations sociales	62
Source	64
Infos.....	65
Crédits	66
License	67

Alors que les pratiques d'accompagnement des personnes adultes handicapées dans leur milieu de vie se sont développées dans les années 80, la démarche d'accompagnement des jeunes handicapés en dehors de toute prise en charge institutionnelle est beaucoup plus récente. Deux associations ont été précurseurs en Région wallonne : Tremplin à Liège et Le Soleil Bleu à Saint-Hubert, avec toutefois un public différent.

Projet pilote en 1995, le service Tremplin s'est constitué dans le giron d'un Service résidentiel pour jeunes (SRJ), ex institut médico-pédagogique (IMP de Cerexhe), et de l'Association Chrétienne des Institutions Sociales et de santé (ACIS). Dès le départ, le service a voulu se démarquer de l'institution-mère et s'est installé en périphérie liégeoise, dans le quartier de Bressoux-Droixhe. Avec un double objectif : sortir et accompagner les jeunes qui n'avaient plus leur place dans une institution; développer une démarche préventive en accompagnant, avec un réseau de partenaires, les familles et leur enfant handicapé en difficultés.

Le service Tremplin a été agréé Service d'aide à l'intégration (SAI) en 1998. Et son expérience a été prise en compte lors de la préparation par la Région wallonne,

d'un arrêté d'exécution spécifique aux SAI. Cet arrêté, entré en application au 1er janvier 2003, fixe un cadre commun pour l'accompagnement en milieu ouvert des jeunes handicapés, physiques et/ou mentaux.

Principes généraux et missions des services

Titre 2 de l'Arrêté du Gouvernement wallon. Extrait

Art. 4. L'accompagnement respecte les principes suivants :

- 1° il répond à une demande individuelle formulée par le jeune ou, s'il ne peut la formuler, par sa famille ou son représentant légal;
- 2° il vérifie régulièrement si la demande ne peut être rencontrée par les services généraux;
- 3° il se construit au départ d'une analyse des besoins du jeune et de sa famille;
- 4° il valorise les potentialités du jeune et de sa famille et implique au maximum le jeune, sa famille et ses proches;
- 5° il contribue à stimuler les capacités d'autonomie du jeune et de sa famille;
- 6° il se réalise dans une pluralité de lieux d'action;

7° il se réalise en collaboration avec les autres intervenants psycho-médico-sociaux;

8° il s'inscrit dans une démarche de travail en réseau et renforce, dans une approche transversale des problématiques rencontrées par le jeune, les coordinations internes et externes;

9° il concourt à remettre la question du handicap au cœur de la communauté en vue de mobiliser les ressources de celle-ci et d'entrer dans une réflexion portant sur une nouvelle façon de vivre ensemble.

Tremplin accompagne actuellement 22 jeunes, âgés de 6 à 20 ans, reconnus « handicapés » par l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph). Il s'agit de jeunes qui présentent une déficience mentale légère ou modérée et/ou des troubles du comportement. Au détour d'activités collectives, d'un accompagnement individuel et scolaire dans une pratique de réseaux et d'action communautaire, le projet éducatif de Tremplin vise à rendre une place au jeune et à sa famille dans la société. Il propose un cheminement dans une dynamique de mise en projet qui nécessite des engagements de part et d'autre. Un cheminement qui demande aussi une grande capacité de mobilisation et d'adaptation pour rencontrer les projets de vie du jeune et de sa famille.

Enfin Tremplin inscrit également son travail dans une forme d'action communautaire « provocatrice » de changements.

Miser sur la compétence des familles

L'origine du service Tremplin remonte à 1994. Il est né de réflexions et de questionnements de certains membres de l'équipe éducative de l'IMP de Cerexhe et plus particulièrement de son service résidentiel pour jeunes. Un internat spécialisé accueillant des jeunes en difficultés : rupture avec le milieu familial, difficultés de certains parents ne pouvant plus assumer l'enfant, maltraitances diverses, mesures d'éloignement prises par des instances du type service d'aide à la jeunesse et/ou protection de la jeunesse.

Plusieurs travailleurs sont interpellés par le placement de longue durée de certains de ces jeunes, parfois jusqu'à leur majorité. N'y avait-il pas d'autres alternatives? N'était-il pas possible de proposer un retour en famille. Et dans quelles conditions? La direction de l'IMP crée une commission de réflexion qui débouchera sur la constitution d'un projet et, ensuite, sur l'affectation à temps plein d'un éducateur à la mise en place d'un projet, Tremplin. Si les choses semblent « couler de source », le

projet a pourtant provoqué certaines résistances internes. Tous les travailleurs de l'institution ne sont pas emballés. Certains trouvent l'idée de la « désinstitutionnalisation » utopique, d'autres craignent les changements.

On est en 1994. Avec le soutien de la direction de l'IMP, Jean-Marc Caris, aujourd'hui directeur de Tremplin, est chargé de passer de la théorie à la pratique. « *L'idée première était de permettre un retour plus rapide de certains jeunes dans leur famille grâce à un projet d'accompagnement précis et structuré* ». Et en même temps qu'il peaufine le projet et entame les premières démarches, Jean-Marc Caris doit faire face, très rapidement, à des sollicitations de services extérieurs, notamment des écoles spécialisées. L'IMP de Cerexhe est en effet membre de l'Association Chrétienne des Institutions Sociales et de santé (ACIS) et à ce titre bénéficie d'un réseau déjà bien étoffé. Le projet Tremplin en récoltera en partie les fruits. « Outre sortir les jeunes de l'institution, Tremplin a donc, parallèlement, orienté son travail vers un accompagnement préventif au placement ».



Le service s'installe discrètement à Bressoux, en périphérie liégeoise, au 27 de la rue Winston Churchill. *« C'était une volonté de notre part. Quitter une zone géographique rurale pour nous rapprocher des familles, du centre de Liège et de ses richesses culturelles et sociales. Etre aussi à proximité des*

*Pour se
rapprocher
des familles*

quartiers défavorisés de Droixhe, Bressoux et Jupille. Il était important également de décentraliser le nouveau service

par rapport à la maison mère et de ne pas stigmatiser le lieu, qu'il ne porte pas de signe distinctif ». C'est l'asbl Aide et Développement de l'IMP qui met à disposition le bâtiment. En août 1995, la rénovation est possible grâce à des dons du Lions club de Visé et de l'opération 48 81 00. Dès ce moment, le projet peut démarrer avec un premier subside de l'Awiph (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées), obtenu trois mois auparavant. Soit 32 226 euros, dans le cadre d'une convention annuelle d'expérience pilote.

L'équipe était alors composée de deux éducatrices prestant 24 heures et d'un directeur à temps plein. Les jeunes accompagnés étaient une dizaine, cinq provenant de l'IMP et cinq autres de l'école spécialisée Robert Brasseur. *« Dans notre pratique, nous cherchions à sortir*

du clivage enfant/symptôme. A savoir ne plus considérer l'enfant comme portant la problématique de la famille. C'est pourquoi dès le début, notre cadre de travail avec les familles s'est posé en termes de partage des difficultés et des compétences... ». Au milieu des années 90, les approches familiales-systémiques se développent. Les champs d'application se diversifient et de nombreuses catégories d'intervenants s'appuient sur les modèles découverts dans les interactions familiales. C'est également en 1995 que Guy Ausloos publie son livre *La compétence des familles. Temps, chaos, processus*, un ouvrage de référence pour Tremplin.

La compétence des Familles. Chaos et complexité. Guy Ausloos. Extrait

Au lieu de proposer une thérapie ou une prise en charge qui le plus souvent déresponsabilise et où je me trouverais être l'agent du changement, je propose un travail dont l'essentiel est la circularisation de l'information pour aboutir à une « déprise » en charge. J'agis essentiellement comme activateur du processus familial. J'en suis donc arrivé à développer une thérapie que j'appelle processuelle, puisqu'il s'agit d'activer le processus. Même si le plus souvent les membres de la

famille ne le savent pas, ils disposent des éléments de solution originaux à leurs problèmes spécifiques. En faisant émerger cette information dont ils disposent, ils seront en mesure d'élaborer leur autosolution. Au lieu des les considérer comme une famille pathologique ou dysfonctionnelle, je mets en évidence leur propre compétence, avec l'espoir qu'à l'avenir ils n'auront plus besoin du thérapeute pour continuer le processus.

© **Edition Erès.**

Après cinq mois de fonctionnement, Tremplin accompagne déjà 15 jeunes dans un processus d'intégration. En 1996 et 1997, la convention d'expérience pilote est reconduite, la subvention se chiffre à 99 157 euros. Le service obtient son premier agrément en 1998 comme Service d'Aide à l'Intégration dans le cadre de la mise en œuvre, par la Région wallonne, du nouveau décret pour l'intégration des personnes handicapées dans le milieu de vie.

Des pratiques qui induisent une politique

En 1998, suite à l'entrée en vigueur du nouveau décret, certains services d'accueil de jour entamèrent une reconversion de leurs activités en un service d'aide à l'intégration. *« Avec toutefois, des moyens financiers plus conséquents que les nôtres. Conscient de cette différence, le ministre des Affaires sociales augmente, en 2000, les budgets des conventions des deux services précurseurs, Le Soleil Bleu à Saint-Hubert et Tremplin... Depuis, notre convention se chiffre à 123 947 euros pour une équipe de 7 personnes et une vingtaine d'accompagnements en moyenne par année. »*

En 2002, Tremplin est sollicité par la Région wallonne dans le cadre de la réflexion menée autour d'un arrêté spécifique pour les SAI. *« L'occasion pour nous de mettre en avant nos pratiques et l'articulation entre travail individuel, collectif et communautaire »*. Le nouvel arrêté d'exécution est entré en application au début de l'année 2003. Il fixe le cadre commun des SAI, en termes tant de

missions que de normes d'encadrement. A terme, en plus de la dizaine de services actuellement reconnus, on peut estimer qu'il y aura, avec la poursuite de la reconversion de certains ex-IMP, entre 20 et 25 SAI sur le territoire de la Région wallonne.

Pour Jean-Marc Caris, les trois premières années de vie du projet peuvent être qualifiées d'années de « rodage » avec des « essais erreurs » dans le processus d'accompagnement du jeune et de sa famille mais aussi

*Un canevas
méthodologique
qui donne du
sens*

différents résultats positifs confortant la continuation de l'expérience pilote. Le temps de formaliser un canevas méthodologique partagé par une équipe au complet, formée de trois éducateurs, une assistante

sociale, un licencié en politique économique et sociale, un psychologue indépendant et une femme d'ouvrage. Une démarche qui a permis de donner un sens commun au projet éducatif et aux notions telles que valeurs, finalités, objectifs, moyens, évaluation et qui a aboutit à une modification du projet pédagogique. Outil de référence pour ce nouveau projet éducatif : l'ouvrage de Jean-René Loubat, « Elaborer son projet d'établissement social et médico-social ».

Elaborer son projet d'établissement social et médico-social. Le nouveau contexte social, Jean-René Loubat, 1997. Extrait

De notre point de vue, le travail social devrait poursuivre une rénovation fondamentale qui peut se caractériser par une vingtaine de points clés.

Une meilleure inscription des dispositifs dans l'environnement.

L'utilisation de multiples partenariats.

Un développement du travail en réseau et de la fonction de médiation.

Une évolution des dispositifs vers une plus grande souplesse.

Le passage accru d'établissements à des services.

Une évolution des fonctions, trop peu spécialisées, trop décalées par rapport aux demandes de terrain.

Le recentrage sur les familles.

La priorité à l'insertion mais par d'autres biais que le travail.

Une évolution des formations et l'apparition de nouveaux métiers. Un recul global de l'internat.

La fin de la substitution familiale, la limitation de la suppléance parentale, l'émergence de la guidance familiale.

La poursuite du travail par projet et par contrat.

L'engagement sur la notion de qualité.

L'apparition d'agrément à durée limitée.

L'exigence de l'évaluation des résultats.

Le retour vers les villes.

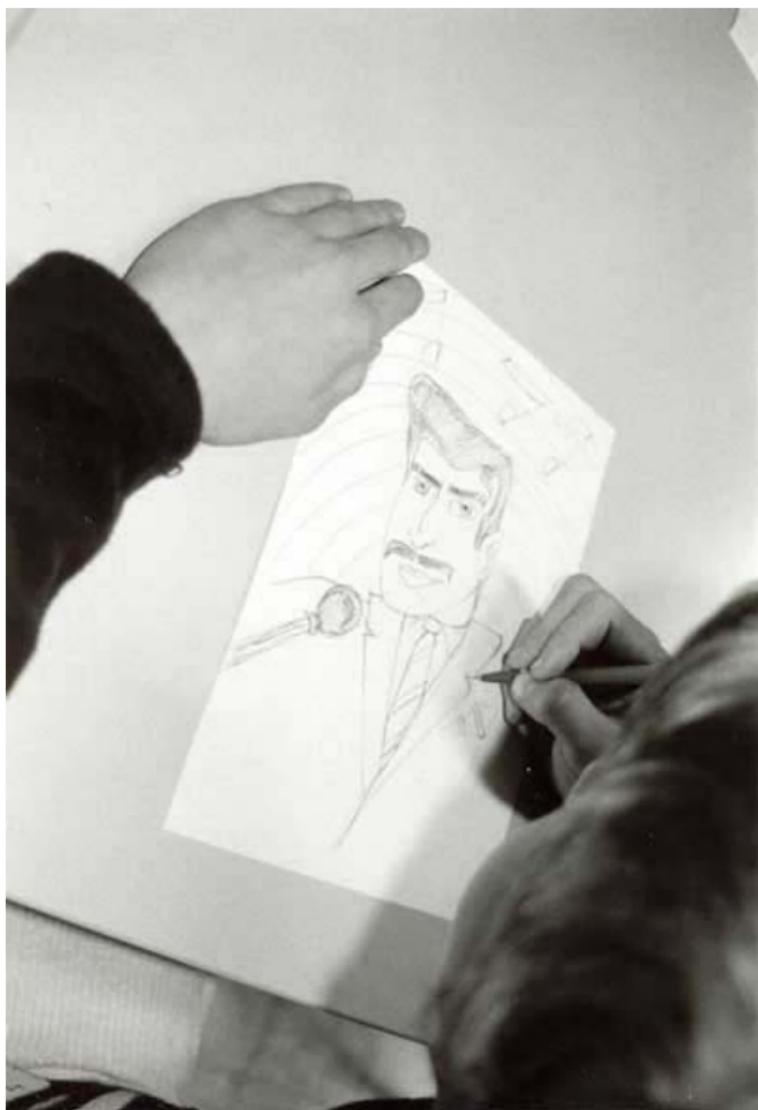
Un traitement à plusieurs vitesses des populations délinquantes.

Une renégociation des conventions collectives.

Le développement de suivis à longues durées...

Le projet résulte d'une abstraction, d'une prise de distance avec l'environnement pour mieux agir sur celui-ci. En tant qu'il présuppose un état à venir, contestant l'ordre de l'environnement, le projet manifeste une mobilité de l'esprit. Toutefois, il peut demeurer lové sur lui-même, représenter un idéal et ne rendre aucun compte à l'environnement; il menace alors rapidement de devenir une idéologie sclérosée ou un délire sans lendemain. En revanche, mis à l'épreuve des circonstances, le projet devient un exercice de négociation et de constante remise en cause.

Au terme de cette recherche, Tremplin a dégagé cinq grandes missions qui constituent la colonne vertébrale de l'accompagnement : organisation d'activités collectives, accompagnement individuel, accompagnement scolaire, action communautaire et travail en réseau. « *Mais nous considérons l'action communautaire comme un axe rassembleur* ». Le récent arrêté SAI n'a pas repris ces cinq missions en tant que telles puisqu'il n'en définit que quatre, à savoir l'accompagnement individuel et pendant le temps scolaire, l'action communautaire et l'organisation d'activités collectives. Le travail en réseau n'y est donc pas considéré comme une mission à part entière mais implicitement comme faisant partie de toutes les autres missions.



Intégration sociale, scolaire et familiale

Les cinq axes de travail que s'est fixés l'équipe éducative de Tremplin rencontrent un certain nombre de finalités qui valident la qualité de l'accompagnement. *« Concrètement, les finalités nous permettent de fixer un cadre. L'objectif est de veiller à les prendre en considération dans nos interventions avec le jeune et les parents »*. Ces finalités sont l'intégration, la responsabilisation, l'autonomie, la socialisation, le bien-être, la collaboration, la notion des besoins et l'émergence des compétences.

La (ré)intégration s'effectue à plusieurs niveaux. *« La population que nous accompagnons est souvent victime de diverses formes d'exclusion. Il y a donc à prendre en considération l'intégration sociale par des activités avec d'autres jeunes, à l'extérieur du service, dans les associations socioculturelles ainsi que l'apprentissage de la vie en groupe. Mais il y a aussi l'intégration scolaire. Trouver un enseignement adapté aux capacités du jeune, veiller à la régularité scolaire, apporter le soutien au sein de l'école, suivre les résultats et encore impliquer les*

parents dans le processus scolaire. Enfin, l'intégration doit aussi être familiale. Jouer un rôle de médiateur entre le jeune et sa famille, rendre une place à l'enfant au sein de cette famille, donner la possibilité à ses membres de s'arrêter et d'échanger. »

La recherche d'autonomie est à la fois comportementale, par exemple savoir faire les courses ou prendre le bus, mais aussi affective en aidant notamment le jeune à prendre un statut de personne à part entière. La collaboration et l'émergence de compétences reposent sur un partage des connaissances au sein d'une relation circulaire et complémentaire.

Pour l'analyse des besoins, Tremplin a développé une grille qui prend en compte à la fois les besoins énoncés par le jeune, par sa famille et les intervenants. Cette analyse permet de dégager un plan d'accompagnement individualisé pour chaque famille. Le PAI structure alors le projet d'accompagnement en proposant une transversalité des objectifs dégagés. *« Il comporte également des éléments d'anamnèse, d'observation,*

*Un plan
d'accompagnement
individualisé*

détermine les différents types d'interventions. Mais il cible aussi les acteurs et les partenaires en déterminant qui fait quoi »

Champ des besoins. Principes directeurs

Tremplin, juin 2000.

Les onze champs des besoins sont :

- repères/structures/loi : nous tentons que les parents et leur enfant élargissent leurs repères en ce qui concerne l'hygiène de vie, le savoir-vivre, la sécurité et les règles sociales notamment scolaires. Qu'ils en comprennent l'intérêt, se les approprient et les développent.
- besoins primaires : veiller à la qualité du sommeil, à la bonne hygiène corporelle, à l'équilibre de l'alimentation et au suivi médical.
- place dans la société : il s'agit de permettre aux enfants et à leur famille de se construire une place valorisante dans leurs milieux de vie.
- l'affectif : veiller au dialogue, à la communication, à l'échange des émotions
- le relationnel : permettre aux parents d'enrichir leur réseau relationnel, favoriser l'entrée en relation mais aussi

comprendre et permettre aux parents d'observer la manière dont la famille interagit...

- apprendre : bénéficier de la meilleure orientation scolaire en fonction de ses compétences « larges », de ses besoins et de la connaissance « particulière » que nous pouvons avoir de l'enfant; compétences ou limites relationnelles, d'intégration dans un groupe, d'un vécu dans un contexte autre...

- croyances, valeurs : sensibilité au respect d'autrui et des différences liées au handicap, à la religion, à la culture, au domaine social...

- ressources matérielles, finances : permettre aux parents et enfants de mieux identifier leurs priorités quant à la question de leur budget, qu'ils reconnaissent au travers du paiement de la cotisation la valeur du service offert, permettre que les enfants développent des compétences à gérer un budget...

- liberté, indépendance, autonomie : au niveau des jeunes, veiller à développer un cadre sécurisant qui permet de renforcer les compétences de chacun, qu'ils vivent et partagent des expériences diverses, qu'ils posent des choix, qu'ils renforcent leur confiance et leur estime en eux, qu'ils mesurent les liens entre liberté et altérité. Au niveau des parents : qu'ils prennent davantage conscience du rôle qui leur revient en tant que père,

mère..., qu'ils perçoivent les obligations inhérentes et les bénéfiques liés à ce rôle, qu'ils entendent et se positionnent face à d'autres modèles ou valeurs quant aux rôles de père, mère, parents, qu'ils prennent davantage conscience de leurs ressources et possibilités, qu'ils parviennent à les contextualiser et à leur donner sens, qu'ils puissent énoncer leur avis et prendre des décisions quant à l'avenir de leur enfant ou de leur famille.

- projets, perspectives : veiller à ce qu'un projet d'intervention soit réfléchi pour l'enfant et sa famille, mettre la famille en « projet » et être attentif à ce que les acteurs (intervenants et famille) soient sensibles à l'évolution de la situation (projection dans le temps), que soit actualisée une prise en charge de réseau pour la constitution et l'investissement de partenariats. Etre attentif au vécu parfois différent, à réfléchir de l'admission à la fin de l'accompagnement afin de ne pas créer un lien de dépendance. Veiller à ce que les parents s'expriment sur leur projet de vie et l'utilisation de notre service comme soutien momentané, à ce que les différents intervenants aient eux-mêmes une perception globale de la prise en charge de la famille et des apports des uns et des autres.

Sans évaluation de l'accompagnement proposé, le projet éducatif ne serait pas abouti. Si l'outil « champs des besoins » participe de cette évaluation annuelle, elle porte également sur tous les autres aspects contenus dans le plan d'accompagnement individualisé : l'ensemble des acteurs et des intervenants dans la dynamique familiale, les interventions et actions proposées, les objectifs... D'autre part, chaque semaine une réunion hebdomadaire permet d'aborder les difficultés rencontrées. *« Si chaque jeune est suivi en particulier par un membre de l'équipe, tout le monde doit être au courant de chaque situation. Chaque décision éducative fait l'objet d'une concertation en réunion d'équipe... Il faut également souligner que depuis juillet 1998 nous avons également un psychologue qui est présent 10 heures par mois. Sa mission principale est de porter un regard extérieur sur notre travail. »*

Le projet éducatif de Tremplin est traversé par des valeurs. *« Les valeurs sont représentées par des critères*

*Les valeurs sont
une richesse*

sociaux et moraux. Ces critères peuvent se révéler différents, chaque individu ayant sa personnalité et vivant ses

propres expériences. En fait les valeurs sont la richesse mais aussi la complexité d'un travail relationnel qui se réalise en équipe ». Tremplin a ciblé et effectué un choix

pertinent et représentatif des valeurs défendues dans son travail quotidien. Il s'agit du respect de chacun dans ses croyances, son origine, sa culture, sa situation socio-économique. Mais aussi de la solidarité et l'entraide, la tolérance et l'écoute, le droit à la culture pour tous, l'honnêteté et la confiance, le droit à la citoyenneté et enfin le respect de l'environnement.



Déficience mentale et/ou troubles du comportement

Chaque demande d'accompagnement que Tremplin reçoit doit être acceptée par l'Awiph. Pour se prononcer, le bureau régional de l'Agence a besoin de la « carte d'identité » de la déficience. Cette catégorisation est fixée par l'Agence (Awiph) et se doit d'être avalisée par un PMS, un centre de guidance ou des psychologues/psychiatres privés. Lorsque le bureau régional donne une réponse positive, l'accord d'accompagnement est valable au maximum pour trois années.

Pour les années 2000-2001, 28 jeunes ont bénéficié de l'accompagnement de Tremplin, soit 12 garçons et 16 filles. Quinze d'entre eux avaient entre 7 et 12 ans, les autres entre 13 et 18 ans. Au niveau du handicap, 18 jeunes présentaient des troubles du comportement, 9 une déficience légère et 1 une déficience modérée. En ce qui concerne l'origine de la demande 9 jeunes ont été orientés par une école spécialisée, 13 par un service

social, 1 par l'Awiph et 5 directement par les parents. Pour l'instant, Tremplin accompagne 22 jeunes. *« Il n'y a pas vraiment de constante dans les catégories de handicap et d'âge... Par contre on remarque nettement un certain glissement de notre population. Au début, elle était clairement en lien avec une institution d'hébergement et notre volonté d'inscrire notre action dans un mouvement de désinstitutionnalisation. La fracture que l'on observe aujourd'hui avec le milieu fermé s'explique sans doute par l'utilisation de références de travail différentes qui rendent les collaborations plus difficiles... Les quelques jeunes qui viennent encore des institutions nous sont adressés généralement dans l'urgence. Soit par décision des parents, soit parce que l'Awiph estime que la place du jeune n'est plus en institution et donc n'est plus subventionnée, soit de l'initiative même de l'institution ».* En 2002, un jeune seulement a été adressé à Tremplin par un service résidentiel.

Qui sont ces jeunes « 140 » qui présentent des troubles du comportement... Une « catégorie » qui pose question tant dans la manière de la déterminer que dans la façon d'organiser sa prise en charge. *« Le DSM4 est l'outil de référence pour classer les jeunes dans cette catégorie... Une typologie qui nous vient tout droit des USA. Elle y est utilisée pour catégoriser les troubles de la conduite en*

termes de délinquance. Chez nous, avec ce test qui n'a même pas été adapté, les jeunes sont catégorisés 140. On y retrouve entre autres les jeunes qui souffrent de troubles psychotiques et névrotiques... Mais très souvent, cette catégorie 'troubles du comportement' pourrait se

*Les « 140 », des jeunes
déficients socio-
économiquement*

nommer 'personnes
déficientes socio-
économiquement'. Ces
jeunes vivent en général
dans des familles

recomposées qui ne bénéficient que de revenus de remplacement. Des familles avec peu ou pas de réseau social et pas mal de difficultés de logement... Leurs parcours scolaire s'inscrit dans l'enseignement professionnel ou spécialisé... Parfois notre public est le même que celui d'un service AMO, qui relève du secteur de l'Aide à la jeunesse ». Cette problématique a d'ailleurs fait l'objet d'un point précis dans le rapport de consultation des SAI réalisé dans le cadre de la recherche action de l'Association des Services d'Accompagnement des personnes Handicapées.

Comparaison de plusieurs dispositifs en milieu ouvert Evelyne Vanhée. Extrait. 2001

Quels sont les projets à mener?

Il faut absolument réfléchir sur la catégorie des « 140 ». Il faut définir une politique sociale claire dans l'accompagnement de ce type de population.

Cette population, on ne sait pas où la placer :

- dans la cadre de l'Awiph? Mais alors elle est étiquetée « handicapée »
- dans le cadre des SAJ, services d'aide à la jeunesse, des SPJ, services de protection de la jeunesse?

Certains jeunes catégorisés « 140 » ne sont pas pris en charge par l'Awiph, sans que l'on sache pourquoi...

Jean-Marc Caris estime que, sur cette question des « 140 », un choix politique doit s'effectuer. *« Soit on nie les véritables besoins d'une partie de la population et on les exclut (certains discours prônent des interventions en l'exclusivité pour les « vrais handicapés », la concurrence existe aussi dans le non-marchand). Soit on admet que le fonctionnement de notre société (surconsommation, élitisme scolaire et professionnel, marché de l'emploi*

flexible et excluant...) produit des formes de marginalisation, d'exclusion et on attribue des moyens afin de répondre à ces besoins. On adopte alors soit une politique de négation de la réalité, soit une politique à l'écoute des gens de terrain qui sont confrontés à des situations familiales complexes et qui constatent au quotidien les difficultés et les souffrances de ces familles... On pourrait imaginer une double subsidiation des SAI venant à la fois de l'Awiph et de l'Aide à la Jeunesse, ce qui permettrait d'éviter de coller une étiquette de personne handicapée à certains jeunes. Ce serait à mon sens faire preuve d'intelligence et d'une lecture plus réaliste des situations que nous accompagnons. »

Activités collectives, accompagnement individuel et scolaire

Le processus d'intervention démarre par une procédure d'admission qui se déroule dans les locaux de Tremplin sous forme d'entretiens avec la famille et le jeune. La première rencontre repose sur un échange d'informations tant au niveau des critères d'admissibilité que de la définition du cadre de travail que Tremplin est en mesure de proposer. Un contact aura également lieu avec l'envoyeur dans le cas où ce n'est pas la famille elle-même. Si la prise en charge paraît possible, la deuxième rencontre permet de débroussailler ce qui vient de la famille, en faire une synthèse et encore essayer de préciser concrètement la demande. Ensuite vient la proposition de suivi pendant un mois à l'essai avec une présence minimale de l'enfant dans le service 3 jours par semaine. Un pré-contrat est négocié. Cette période permet à chacun des partenaires de découvrir l'accompagnement et de réaliser des observations. Après ce mois d'essai (parfois la période peut être plus longue), une troisième rencontre est organisée avec les parents et

le jeune. *« C'est l'occasion de dire comment cela s'est passé, s'il y a des choses qui ont changé, si la demande initiale est toujours la même... Ensuite vient le moment de négocier le plan d'accompagnement individualisé (PAI). Sur la base de la demande des parents, de celle du jeune, de la grille des champs des besoins, il comporte les objectifs dégagés par l'équipe, les interventions et actions proposées mais également les jours de présence, la question des trajets, la périodicité des entretiens individuels, la date de la synthèse d'évaluation de l'accompagnement et la quote-part personnelle de 17 euros par mois. Le jeune et sa famille reçoivent la part du PAI consacrée aux objectifs. »* On l'aura compris, il n'y a pas de modèle type d'intervention, mais plutôt une prise en compte individuelle de chaque demande.

Le service ouvre ses portes aux jeunes tous les jours de la semaine de 15 à 18 heures, le mercredi de 12 à 17 heures. Pendant les vacances scolaires, Tremplin est accessible tous les après-midi. *« Ces temps de vie collective sont des moments propices à l'organisation d'activités axées sur l'intégration. Socioculturelles, sportives ou de détente, ces activités visent aussi la reproductibilité pour et par la famille en dehors de l'accompagnement que nous proposons. Elles permettent également l'apprentissage de la vie en groupe ou encore*

servent à provoquer l'apparition de certains phénomènes individuels ou collectifs et à y réfléchir. » Voici quelques exemples d'activités collectives qui peuvent également se dérouler à l'extérieur du service et/ou en présence des

Des temps de vie collective pour l'apprentissage de la vie en groupe

parents : jeux de société, lecture-débat, bricolage, jeux d'intérieur, peinture-dessins, faire des courses, projet-photos, théâtre, cinéma, sport, jeu de piste, activité cuisine, balade, visite

d'exposition, vidéo, construction de marionnettes, tri de déchets... *« Chaque jour, six à dix jeunes sont présents dans le service... Parfois, si nécessaire, nous donnons un coup de main pour les devoirs quand on n'a pas réorienté le jeune vers une école de devoirs. L'accueil en école de devoirs pour certains jeunes (plus turbulents, moins conformes) n'est pas toujours réalisable. Mais il y a de moins de moins de devoirs à faire, excepté paradoxalement dans l'enseignement spécialisé ».* Un espace est également réservé à des activités plus individuelles selon les besoins qui apparaissent.



L'accompagnement individuel permet de répondre à des demandes plus ponctuelles par rapport à une démarche logopédique ou psychologique ou d'urgence. Mais il est surtout centré sur le travail avec les familles. *« Une fois par mois ou plus en fonction des besoins, nous rencontrons la famille et son enfant. Chaque entretien est effectué en présence de deux membres de l'équipe. Les objectifs poursuivis sont multiples : renforcer et garder le lien avec les parents, leur dire comment est leur enfant à Tremplin, faire le point sur l'accompagnement, souligner les aspects positifs du fonctionnement familial, leur faire préciser leurs attentes, faire circuler l'information... Notre rôle est de susciter une action rééducative sans en être l'exécutant, activer les ressources naturelles de la famille et favoriser l'émergence de mécanismes d'autorégulation... Les parents sont considérés comme compétents et capables de trouver une solution qui leur convient. »* Il faut également tenir compte de tous les contacts informels, notamment lorsque les parents amènent leur enfant à Tremplin.

Quant à l'accompagnement scolaire, Tremplin estime rencontrer cette mission de manière sensiblement différente que celle proposée dans le nouvel arrêté SAI, qui l'envisage dans l'école pendant le temps scolaire *« Nous essayons de dynamiser le couple famille/école.*

Insister sur la nécessité de parler avec le professeur ou d'aller chercher le bulletin... Il nous arrive d'accompagner les parents dans cette démarche pour ensuite leur laisser l'initiative. Si véritablement on ressent un blocage avec

*Dynamiser le couple
famille/école*

l'école, on prend directement contact avec elle... ».

L'intégration scolaire peut également prendre la forme d'un accompagnement en classe. Dans le cadre de son stage de troisième licence en psychologie à Tremplin, Aline Picard a accompagné une jeune fille trisomique en première année secondaire, dans l'enseignement traditionnel. Une fonction qui l'a amenée à apporter assistance à l'enseignant pour les tâches matérielles et l'organisation du travail, à intervenir dans une logique de participation co-éducative en vue de faciliter la compréhension des consignes et la communication avec les autres élèves, à aider l'enfant intégré par le soutien au niveau des gestes quotidiens en vue de son autonomie... Outre le fait que cette formule demande du temps et des moyens, Aline Picard formule un certain nombre de réflexions dont il faut tenir compte pour mener à bien cette forme d'intégration scolaire.

Approche critique. Aline Picard. Septembre 2002.

Extrait

L'intégration scolaire d'un enfant déficient est possible et profitable, mais pas à n'importe quelles conditions. L'intégration a ses exigences et plusieurs facteurs apparaissent comme indispensables à sa réussite. L'élaboration, la mise en place et l'évaluation d'un projet d'intégration, la collaboration entre les différents partenaires et l'implication de chacun, une pratique pédagogique adaptée, l'information donnée au personnel éducatif et la motivation de ce dernier, sont des éléments à prendre en compte. Il est également primordial de considérer les besoins de chacun mais surtout ceux de l'enfant, d'être attentif au vécu de chacun afin qu'il puisse s'exprimer librement... Je me suis rendue compte combien cela est difficile lorsqu'il y a beaucoup d'intervenants car cela pose d'abord des problèmes pratiques au niveau des horaires et du temps, mais aussi car chacun a des représentations différentes, des peurs aussi face au handicap et à l'intégration.

Une pratique de réseaux pour mobiliser les ressources

Parmi les services sociaux qui orientent les jeunes à Tremplin, citons les centres de guidance, centres PMS, centres de santé mentale, l'asbl Aide et Prévention Liège, le SAJ et le SPJ de Liège, d'autres services d'accompagnement pour personnes handicapées... Une petite vingtaine de partenaires auxquels il faut ajouter une dizaine d'établissements scolaires tous réseaux confondus. Sans compter les collaborations avec la quinzaine d'associations socio-culturelles de la région.

Pour chaque jeune qu'il accompagne, Tremplin est tenu d'organiser, si elle n'existe pas, la coordination des intervenants qui gravitent autour du jeune et de sa famille. *« Une fois par trimestre au moins, nous nous rencontrons. On apprend d'abord à se connaître, on définit les missions de chacun... Parfois, ce travail en réseau est fastidieux. Parce que les personnes sont nombreuses et qu'elles proviennent de secteurs différents avec des langages et des méthodes de travail diverses »*. Lorsque cette

coordination est déjà organisée par un autre service, les travailleurs de Tremplin s'y associent. C'est ce qu'on appelle la règle du non recouvrement : le SAI n'organisera jamais ce qui se fait déjà à l'extérieur.

L'institution recomposée. Petites luttes entre amis

Jean Blairon et Emile Servais. 2000. Extrait.

Les pressions que subissent les institutions les exposent à des effets rupteurs, tant internes qu'externes. Dans le processus de décomposition externe, le lien avec les cadres légaux et les programmes politiques se distend, soit qu'on ne se réfère plus guère à la mission qu'on a reçue, soit qu'on ne se préoccupe que peu de faire correspondre aux pratiques que l'on déploie une mission publique clairement définie.

...En constatant que de nombreuses institutions culturelles au sens large sont devenues des hybrides ou des métissages de logiques privées et publiques, Emile Servais s'interroge : « Le métissage n'est-il pas plus la résultante du travail de captation des moyens que la conséquence d'un travail de rencontres de demandes non satisfaites? Le métissage n'est-il pas trop souvent produit de l'activité illusoire de coordinations qui coordonnent en

fait peu de choses hormis souvent la construction d'un système complexe de contrôles? »...

On peut constater en effet que si on prend une base territoriale, les initiatives qui concernent des publics et des missions semblables s'empilent les unes sur les autres, se recouvrent, se neutralisent ou s'excluent en se référant à des niveaux de pouvoir et des orientations qui s'ignorent réciproquement.

© **Edition Luc Pire.**

« Tremplin privilégie le travail avec toute la famille et avec le réseau d'intervenants qui entoure cette famille », constate Aline Picard, dans son rapport de stage de 3^e licence en psychologie. « Au fur et à mesure, j'ai pris conscience de l'ampleur et de la difficulté de ce travail mais aussi de l'importance de ce type d'accompagnement pour la famille et les effets bénéfiques qu'il engendre... La première difficulté est que tous ces systèmes institutionnels et tous les systèmes personnels interagissent. Le travail en réseau demande également du temps et de la disponibilité, outre le fait que chaque service doit reconnaître les compétences des autres... J'ai remarqué que pour les familles ce type de travail en réseau est très positif, lorsque les choses sont claires et

que l'objectif est de leur rendre la maîtrise des solutions qu'elles désirent pour leur besoins ».

Vers une nouvelle forme d'action communautaire

Si le travail de réseau avec les professionnels du secteur contribue à créer un environnement favorable au soutien de l'enfant et à sa famille, Tremplin estime que l'action communautaire, et le travail en réseau qu'elle sous-tend, participe tout autant à la création de cet environnement favorable. *« Au fond, cette action s'inscrit dans une optique de prévention générale de la marginalisation et de la stigmatisation... Dans le prolongement des activités collectives, nous avons initié la mise en place d'une dynamique de liens en dehors du service : un projet plus global sur la question de la différence inscrit dans la durée. C'est dans ce cadre que nous avons organisé une soirée spéciale avec Pie Tshibanda – et son spectacle Un fou noir au pays des blancs – en collaboration avec le Théâtre de la Place et le service d'accompagnement pour adultes handicapés 'Les Chanterelles'. Prolongement d'un atelier-théâtre qui s'était déroulé à Droixhe sur le même thème »*. Ce type d'action participe au changement de la perception du handicap au sein de la population, chez les

professionnels des autres secteurs, voire même des parents : un pré-psychotique est tout à fait capable de participer à ce genre de soirée. Elle provoque également des changements au niveau du comportement des jeunes : « *nous ne l'avions jamais vu faire ça* », disent les parents...

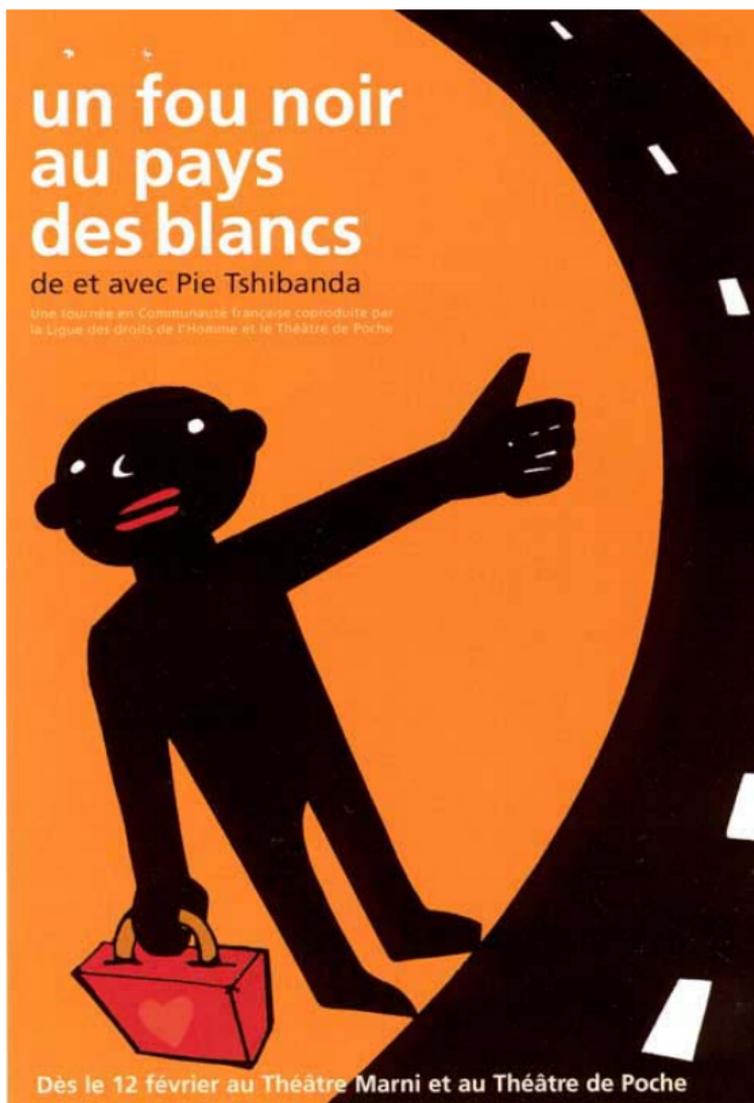


Illustration : Couverture du livre « Un fou noir au pays des blancs »

Tremplin utilise donc les leviers de l'action communautaire en développant toute une dynamique de réseau et de communication sociale dans son contexte d'intervention, la ville. Une pratique caractéristique du milieu ouvert dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse mais qui, selon l'Association des services d'accompagnement de la personne handicapée, relève encore de l'action pionnière dans le secteur des handicapés. « *Elle ouvre des perspectives porteuses et innovantes* ». « *L'action communautaire* », ajoute Jean-Marc Caris « *est un modèle d'intervention que l'on s'approprie et que l'on adapte à notre cadre de travail* ». Nicole Delcour, directrice de l'asbl Les Chanterelles, abonde dans le même sens. « *Du fait même de notre couverture géographique et du type de travail que nous menons, l'action communautaire n'est pas uniquement celle liée à la rue ou au quartier. Il y a aussi toutes les ressources que l'on peut mobiliser ailleurs en fonction des affinités des personnes. Ce qui permet à la personne handicapée de retrouver une certaine force et estime de soi qui l'autorisera ensuite à agir dans son lieu de vie proche puisque celui-ci n'est pas nécessairement le quartier où le service d'accompagnement est implanté...* ».

Précisément, ce service d'accompagnement réfléchit à la mise en place d'une formation à l'action communautaire. « *Quelle forme cette action communautaire peut-elle prendre pour répondre aux besoins des personnes*

*Agir sur les
représentations
sociales*

handicapées? Nous voulons mettre cette question en réflexion et en perspective par rapport aux autres champs, ceux de l'Aide à la jeunesse, de la Santé mentale et de la

Culture ». Tremplin prendra évidemment une part active dans cet échange. Pourtant, pour aucun de ces deux services il n'est question d'orienter exclusivement leur accompagnement vers ce type d'intervention. Ils sont tous deux à la recherche d'un équilibre entre soutien individuel, activités collectives d'apprentissage et cette autre forme d'action qui permet d'agir sur les représentations sociales en favorisant le métissage. Il n'est donc pas du tout paradoxal que l'équipe éducative de Tremplin émette le souhait de pouvoir s'investir davantage, dans la mesure de ces moyens, dans le travail d'accompagnement individuel.

Les Chanterelles, un partenaire privilégié

Historiquement, le service Les Chanterelles a été le premier service d'accompagnement pour personnes adultes handicapées en Wallonie à recevoir un agrément. C'était en 1980, étape d'un cheminement inscrit dans le courant anti-psychiatrique des années 70. *« Nous étions quelques-uns à trouver que les réponses à la prise en charge des personnes handicapées étaient monolithiques »*, raconte Nicole Delcour, fondatrice et directrice de l'asbl. *« D'un côté les familles et de l'autre les institutions. Le tout dans une vision très protectionniste et très médicalisée. Nous voulions décroquer les lieux de vie et développer le pluriel. Nous avons fondé l'asbl Les Chanterelles en 1973 et ouvert le premier centre d'accueil de jour, Les Coquelicots. Ce sont les personnes handicapées qui nous ont montré les axes de travail vers lesquels nous devons nous diriger. C'est ainsi qu'en 1978, nous avons mis en place un service d'accueil familial afin d'élargir les possibilités de choix de vie mais aussi participer à une mobilisation citoyenne sur la base de la notion d'hospitalité et ainsi modifier la perception du –'vivre ensemble'. Dans cette pratique d'accueil est très*

vite apparu un formidable potentiel, non soupçonné, des familles. C'est alors que nous avons mis en place le service d'accompagnement... Ce sont les pratiques qui bousculent, qui interrogent et qui dynamisent la construction du pluriel ».

L'hôte et l'autre. Pratiques d'accueil familial. 2001

Ouvrage collectif dirigé par Nicole Delcour et Jeannine Flament. Extrait : « Le non-professionnalisme »

On ne peut pas parler d'accueil familial sans soulever la question de la rencontre du professionnel et de celui qui ne l'est pas.

Nous pensons que l'acceptation et l'intégration de la personne handicapée est une question de citoyen et qu'elle doit être traitée au cœur des milieux ordinaires. Oser mettre le non-professionnel au centre du débat, c'est en même temps admettre les limites des professionnels et confirmer les aptitudes des familles d'accueil à gérer des situations autrement que dans les milieux professionnels. Céder notre pouvoir sur la relation contribue à légitimer cet acte fondamentalement démocratique qui consiste à laisser des personnes développer des formes de vie

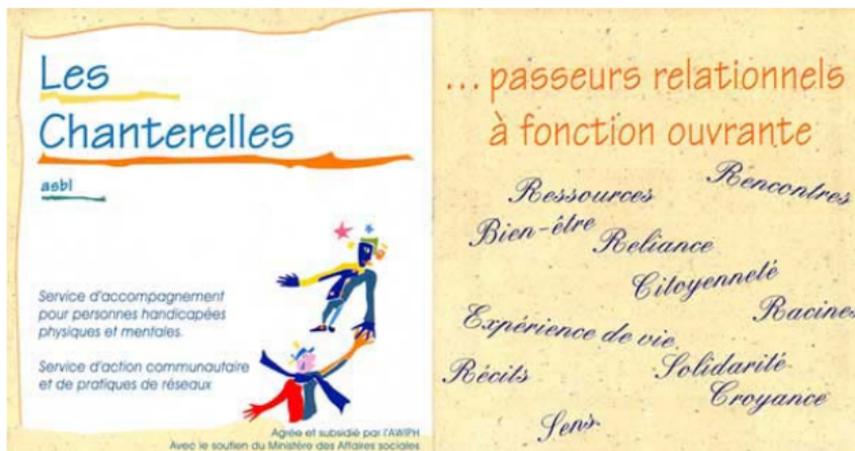
auxquelles elles donnent leur sens et qui leur semblent bonnes pour elles-mêmes.

Déprofessionnaliser un certain nombre de zones de la vie quotidienne, c'est refuser le mandat de contrôle sur la vie des citoyens et cela nous semble bénéfique.

Dans la vie courante, nous sommes tous confrontés à des moments d'énervement, de colère, de mauvaise humeur, de remise en question de toutes sortes. Est-ce pour cela légitime d'être soumis à une analyse approfondie de la part du professionnel qui veille à notre bien-être?

...La famille d'accueil permet à la personne handicapée de vivre sa vie sans procéder automatiquement à une auscultation de chaque fait et geste. Cette autre qualité de regard autorise des comportements inattendus et sort la personne d'une image tout à fait figée et improductive...

© **Edition Luc Pire.**



Aujourd'hui, la question du 'comment mobiliser les ressources relationnelles dans une pratique de réseaux' induit des partenariats presque naturels entre services d'accompagnement. Ainsi celui qui s'est constitué entre Les Chanterelles et Tremplin. De contacts ponctuels liés à la recherche-action de l'Asah sur l'accompagnement des personnes handicapées en milieu ouvert et encore la préparation de l'arrête SAI de la Région wallonne, l'intérêt de liens récurrents a émergé. Tant sur le plan de la réflexion et de l'échange de pratiques des professionnels qu'au niveau des bénéficiaires. *« Nos deux équipes éducatives se sont rencontrées. Et puis nous avons organisé des activités collectives entre nos deux publics. Parce que les adultes sont naturellement attirés par les*

enfants et les jeunes, et que pour ces jeunes c'est un moyen de se projeter dans l'avenir. Et puisque ce métissage produit des effets positifs, nous avons pris l'habitude au niveau des Chanterelles de proposer systématiquement à Tremplin de rejoindre nos partenaires dans différents projets ».

Evaluation du dispositif d'accompagnement

Après huit années de fonctionnement, le projet éducatif de Tremplin a évolué. L'équipe éducative, au complet depuis 1998, a pris le temps de formaliser ses missions, de se construire une méthodologie d'intervention. La reconnaissance de ses compétences par d'autres services assure la crédibilité de son travail. Tremplin repose sur un réseau qui ne cesse de se développer. *« On a pris de la bouteille »,* déclare le directeur. *« Par rapport au travail avec les familles, on se sent plus efficaces. On n'a plus toutes ces craintes qui nous habitaient au début : est-ce qu'on peut le dire ou non? ».* Le nombre de familles qui s'adressent à Tremplin est en croissance, mais les moyens actuels ne permettent pas d'envisager une augmentation des prises en charges, au-delà de 25 par an. *« Nous voulons privilégier la qualité à la quantité ».*

Il persiste cependant un certain nombre de difficultés. Celles liées notamment aux aspects émotionnels du

travail. « Nous sommes confrontés à des situations familiales où les problématiques sont très importantes. Et ces familles attendent toujours quelque chose de nous. Les attitudes et comportements de certains enfants sont

*Savoir passer
la main quand
on est dépassé*

parfois très durs à encaisser. Les réactions de certains professionnels aussi... On doit trouver l'équilibre entre l'humain et le professionnel... Il nous arrive de passer la main quand la

problématique nous dépasse. C'est pour cette raison qu'il est important dès le départ d'annoncer nos compétences et entre autres que nous ne sommes pas habilités à faire de la thérapie familiale ». Tremplin doit aussi tenir compte du fait que son travail est mandaté par l'Awiph. « *L'administration met parfois du temps à répondre sur l'éligibilité d'un dossier alors nous devons anticiper. Entretenir des contacts réguliers avec le bureau régional de l'Awiph. Et dès qu'une nouvelle demande nous est adressée, expliquer pourquoi notre accompagnement se justifie par des contacts informels qui permettent d'éviter tout malentendu pouvant déboucher sur un refus. Et même s'il y a refus, poursuivre le dialogue...* ». Enfin, les parents ont toujours la possibilité d'interrompre un programme d'accompagnement. « *Il faut pouvoir en comprendre les raisons et utiliser le réseau pour proposer*

d'autres solutions. Parfois, tout simplement, les parents ne sont plus en mesure de venir conduire leur enfant... Par contre en cas de maltraitance de l'enfant, nous sommes tenus d'en informer le SAJ. »

Quant aux bénéficiaires que retirent les jeunes handicapés de cet accompagnement, ils se mesurent à plusieurs niveaux. *« Un enfant dysphasique léger qui ne parlait pas du tout mais qui aujourd'hui s'exprime et à qui de surcroît on doit mettre des limites est la preuve d'un épanouissement. Cette maman qui dit de son enfant de 11 ans, sorti depuis un an et demi de l'internat, qu'aujourd'hui c'est toujours difficile mais que son fils est chouette alors qu'avant elle le trouvait caractériel... C'est aussi le signe d'une évolution positive ».*

Le sentiment de Jean-Marc Caris est qu'aujourd'hui, tant au niveau de l'équipe que du travail pédagogique, *« le bon équilibre est atteint, même si le service, parallèlement à la poursuite de son action communautaire, aimerait développer un peu plus l'accompagnement individuel jeune/famille... Mais avec l'arrêté SAI nous avons enfin un cadre de référence clair ».* Equilibre fragile toutefois,

*Le seul SAI en
province de
Liège*

*à la poursuite de son action
communautaire, aimerait
développer un peu plus
l'accompagnement individuel*

puisque deux travailleurs à mi-temps bénéficient d'un contrat Prime et qu'à ce jour Tremplin n'a pas la garantie qu'il puisse en bénéficier pour l'avenir. En effet, le poste Prime est lié à l'Association chrétienne des institutions sociales et de santé dont est membre Tremplin. Association qui n'a encore aucune certitude quant au nombre de « points » dont elle disposera dans le cadre de la réforme des Programmes de Résorption du Chômage. *« Si nous devons perdre ce poste Prime, ce serait catastrophique... ».*

Autre source d'inquiétude pour Tremplin, la poursuite du processus de reconversion de certains services d'accueil de jour en services d'aide à l'intégration. *« Ce n'est pas la reconversion qui nous pose problème mais bien la mauvaise répartition géographique qui en découle. Aujourd'hui nous sommes le seul SAI reconnu en province de Liège et sur les neuf services agréés, six se situent en province de Hainaut. Ce phénomène de concentration va persister avec la reconnaissance d'autres SAI entraînant un déséquilibre dans l'offre aux jeunes et aux familles. »*

Pour en savoir plus

Contacts

Tremplin

27 rue Winston Churchill

4020 Liege

Tél. /fax : 04/343 44 31

Courriel : jmcaris@hotmail.com

Site web : <http://www.tremplin-acis.be>

Les Chanterelles

87 rue du Pairay

4100 Seraing

Tél.: 04/385 15 75

Sources et bibliographie

- Projet pédagogique. Tremplin. 2001
- Champs des besoins. Tremplin. 2000
- Rapport annuel de fonctionnement 2000-2001
- La compétence des familles. Temps, chaos, processus. Guy Ausloos. Collection Relations. Edition Erès 1995.
- Elaborer son projet d'établissement social et médico-social. Jean-René Loubat. Collection Action sociale. Editions Dunod 1997.
- Rapport de stage « Tremplin ». Aline Picard. 3ème Licence. Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Ulg. Septembre 2002
- L'institution recomposée. Petites luttes entre amis. Jean Blairon et Emile Servais. Collection Détournement de fond. Editions Luc Pire. 2000
- L'hôte et l'autre. Pratiques d'accueil familial. Ouvrage collectif dirigé par Nicole Delcour et Jeannine Flament. Collection Détournement de fond. Editions Luc Pire. 2001.

-Recherche-action Asah. Pré-rapport. Accompagnement des personnes handicapées en milieu ouvert. Novembre 2001.

-Un fou noir au pays des blancs. Pie Tshibanda W.B. Collection Micro-Roman. Bernard Gilson Editeur. Mai 1999.

-site Internet de l'Asah : <http://www.rta.be/asah>

Crédits photos et illustrations : © asbl Tremplin.
Utilisées avec autorisation.

Laboratoire des innovations sociales

Une collection de livres numériques pour échanger et pour innover

Les services d'aide aux personnes constituent une galaxie foisonnante, toujours en mouvement. De l'aide aux toxicomanes en passant par les services à domicile ou l'hébergement des personnes handicapées, un nombre impressionnant d'équipes de professionnels travaillent au quotidien et mobilisent une palette de méthodes éprouvées, et cherche aussi à mettre au point des innovations et à les perfectionner.

Dynamiser les échanges

Les lieux de rencontre qui animent les différents secteurs de l'action sociale et de la santé en Wallonie sont eux aussi riches et nombreux, mais trop souvent dispersés... Sans parler des forums consacrés à ces matières de l'action sociale et sanitaire, qui commencent à faire florès sur Internet. Comment imaginer de nouveaux espaces

d'échanges, complémentaires à ces journées d'études et autres carrefours ?

Le livre numérique, l'eBook, est un nouveau support chaque jour plus utilisé. À la fois accessible et convivial, il permet au lecteur une approche de l'information à la fois sélective et approfondie selon ses besoins. Décliné sous forme de collection thématique mensuelle, le livre numérique permet aussi d'envisager des échanges et de les rendre cumulatifs.

Soutenir les innovations

Tel est l'outil que se propose de devenir le Laboratoire des innovations sociales, développé par Alter&I et l'asbl Texto avec le soutien du ministre wallon de l'Action sociale et de la Santé. Il publie deux fois par mois une monographie consacrée à un service, et mise sur un mode de rédaction professionnel, tout en gardant une place à ce que les équipes ont déjà produit elles-mêmes à propos de leur travail. Ou en laissant imaginer des formules d'écriture à plusieurs mains.

En somme, un outil vivant et original, au service de l'innovation sociale et de ceux qui la portent.

Source

Les cahiers du Laboratoire des innovations sociales sont publiés sur le site Internet

<http://www.labiso.be/>

sur lequel on retrouvera toutes les informations relatives au projet, ainsi que des réactions à ce cahier.

La collection est coordonnée par Thomas Lemaigre (AlteR&I) en collaboration avec Luc Pire Electronique et l'asbl Texto.

Ce cahier a été rédigé par Pascale Hensgens (AlteR&I), sur la base d'interviews de Jean-Marc Caris, directeur de Tremplin, et Nicole Delcour, directrice des Chanterelles, et achevé le 21 février 2003.

Infos

Collection

Laboratoire des innovations sociales

Rayon librairie

Sciences sociales

Public cible

Tout public

Mots-clés

Tremplin, handicap, insertion, intégration

ISBN / ISSN

2-87415-330-3

Type d'illustrations

Crédits photos et illustrations : © asbl Tremplin.
Utilisées avec autorisation.

Plus d'infos sur cet ouvrage

<http://www.labiso.be>

Crédits

Édition électronique

Luc Pire Electronique

2003

Liège

Langue française

Première version

Auteur couverture

Olivier Evrard

Graphisme Couverture

Olivier Evrard

Structuration numérique

LPE

Copyright

Tournesol Conseils

Ce livre électronique vous est offert par les Editions Luc Pire et le Laboratoire des Innovations sociales. Pour plus d'information sur le livre électronique, ou pour acquérir gratuitement d'autres ouvrages, n'hésitez pas à nous contacter ou à visiter notre site Internet.

License

Par le téléchargement d'un livre électronique (eBook), Luc Pire Électronique et le Laboratoire des Innovations sociales consentent à l'utilisateur qui l'accepte une licence dans les présentes conditions :

La licence confère à l'utilisateur un droit d'usage privé non exclusif, sur le contenu du livre électronique. Elle comprend le droit de reproduire pour stockage aux fins de représentation et de reproduction, pour lecture, copie de sauvegarde ou tirage sur papier. Toute mise en réseau, toute rediffusion, sous forme partielle ou totale est autorisée, à la condition expresse de mentionner les références exactes du livre électronique original, à savoir son titre complet et l'adresse Internet du site <http://www.labiso.be>. En aucun cas cette rediffusion ou cette mise en réseau ne peut se faire en échange de paiement.

Ces droits sont conférés à l'utilisateur à titre gratuit.

La violation de ces dispositions impératives soumet le contrevenant, et toutes personnes responsables, aux peines pénales et civiles prévues par la loi.